

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Pompey

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 26 mai 2016

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 26 mai à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 20 mai 2016. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières aux Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. HARTMANN – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – MME SCHNEIDER
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M.TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME VALLE-NERI à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME ACAMPO à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. VERY à MME SCHNEIDER
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M.GRANDBASTIEN MME FOUET à M.TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE-MAIRE
<i>Livardun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GRANDURY – MME GEOFFROY

N° 26 – DA du 26/05/2016

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Cit'Ergie : Adaptation du plan d'actions à l'horizon 2020
Lancement d'un Plan Climat Air Energie Territoire

Plan d'actions Cit'Ergie à horizon 2020 :

Par délibération en date du 19 juin 2014, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a validé le plan d'actions inscrit au cœur des

engagements de la collectivité en faveur de la lutte contre le changement climatique, lui permettant d'accéder en décembre 2014 au premier niveau de labellisation de la démarche Cit'ergie : « CAP Cit'ergie ».

En utilisant le dispositif Cit'ergie, le Bassin de Pompey rejoint des centaines de collectivités locales qui, en France et dans d'autres pays d'Europe, s'inscrivent résolument dans une démarche de progrès et d'excellence en matière énergétique et climatique.

Avec Cit'ergie, l'ambition affichée est de faire évoluer le territoire du Bassin de Pompey vers un territoire à énergie positive, ambition réaffirmée par cette délibération et par les partenariats développés notamment avec le Parc Naturel Régional de Lorraine labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en décembre 2015.

Le plan d'actions initial couvrait la période 2015 – 2018. La candidature réaffirmée au deuxième niveau de labellisation « Cit'Ergie » en juin 2016, nécessite l'actualisation de ce plan d'actions à l'horizon 2020, faisant le bilan des premières actions réalisées et inscrivant les nouvelles orientations à développer permettant d'atteindre l'ambition du territoire.

Ce plan d'actions couvre les 5 thématiques prioritaires de la démarche et inclut les actions nouvelles suivantes :

- La planification du développement territorial : *PLUI Intégrateur, Accélération de la TEOMI, Déploiement du plan paysage, actualisation du Plan Climat Air Energie Territoire.*
- La Mobilité : *Poursuite du déploiement des mobilités douces, Déploiement de l'électromobilité, Création des pôles d'échanges multimodaux et des stations de mobilités.*
- Le Patrimoine de la Collectivité : *Déclinaison du plan pluriannuel d'investissement sur le patrimoine intercommunal respectant les objectifs des lois Grenelle et de Transition Energétique, Déploiement du plan lumière, Optimisation de la filière bois, Limitation des consommations d'eau, Récupération des eaux des piscines.*
- L'Approvisionnement en énergie du territoire : *Déploiement des partenariats avec le Parc Naturel Régional et avec le Syndicat Départemental d'Electricité sur cette thématique, Actualisation de l'étude sur la bio-méthanisation.*
- Le soutien financier lié à la politique énergétique : *Evolution du Guichet Unique Habitat vers une plateforme de la rénovation énergétique.*
- Les actions de communication et de coopération : *Déploiement de la plateforme de mutualisation des marchés publics vers une valorisation des clauses environnementales et vers une*

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Environnement du 19 Avril 2016,
- Après avis favorable du Bureau communautaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan d'actions à horizon 2020, inscrit dans la démarche Cit'Ergie conformément au document joint à la délibération.

APPROUVE le lancement d'un Plan Climat Air Energie Territoire anticipé s'inscrivant pleinement dans la démarche Cit'Ergie et dans les partenariats préalablement établis par la Communauté de Communes.

AUTORISE le Président à signer tous documents correspondant au lancement ou à l'animation de ces démarches parallèles.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC

déclinaison des marchés intégrant cette dimension climatique à l'attention des communes, Sensibilisation des habitants aux démarches énergétiques et climatiques, Partenariat à étudier avec le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle, Partenariat à mobiliser avec Air-Lorraine.

Ainsi, à l'horizon 2020, et au travers de l'ensemble de ces actions nouvelles, le Bassin de Pompey confirme son action en faveur de l'environnement et du climat ainsi que ses engagements inscrits dans le cadre de cette labellisation Cit'Ergie.

La Communauté de Communes confirme également son souhait d'investiguer plus amplement les thématiques de la production d'énergie renouvelable en relation avec ses territoires voisins, étant lui-même contraint sur de nombreux aspects territoriaux. La démarche partenariale prend ainsi tout son sens dans ce plan d'actions à l'horizon 2020 conscient que les enjeux climatiques se doivent d'être partagés et travaillés de manière collaborative.

Lancement d'un Plan Climat Energie Territoire du Bassin de Pompey :

La Loi de Transition Energétique d'Août 2015 a rendu obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018. Ce PCAET, constitué d'un diagnostic de terrain et d'un plan d'actions est élaboré pour une durée de 6 ans.

Le PCAET, document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il est défini à l'article L. 229-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56. Il reprend ainsi clairement les ambitions portées dans le cadre de la démarche Cit'Ergie, et reprendra les actions affichées dans ce cadre.

Le Bassin de Pompey dispose d'ores et déjà d'un plan Climat Energie Territorial sur son patrimoine, réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine en 2009.

Il convient aujourd'hui d'en actualiser le diagnostic de terrain et de travailler de manière particulière le champ thématique de l'« Air », qui sera d'ailleurs intégré dans l'évolution 2016 du référentiel Cit'Ergie. Il renforcera par ailleurs le volet « Energie-Climat » de l'Agenda 21 du territoire.

Compte tenu des partenariats et des conventions de travail élaborées par le Bassin de Pompey avec le Parc Naturel Régional de Lorraine, ainsi qu'avec l'association Air-Lorraine, il est convenu que l'établissement de ce PCAET pourra se réaliser de manière anticipée confortant les politiques publiques portées en matière d'adaptation de la collectivité aux changements climatiques.